



Usurpation de signature sur des crédits à la consommation

Par **b18**, le **23/08/2010** à **12:58**

Bonjour, j'ai signé plusieurs crédits à la consommation sans l'accord de mon mari, j'ai imité sa signature. rnce dernier s'en est aperçu, nous sommes en instance de divorce. j'ai déposé un dossier de surendettement à mon propre nom, je suis en CDD pour 612 € par mois, les mensualités de mes crédits s'élèvent à 1 800 €. rnelles créanciers me relancent, je verse chaque mois une petite somme à chacun d'eux. rnrnMon mari lui aussi reçoit des lettres de relances. rnQue doit-il faire pour être libéré de ces relances, car je vous rappelle que j'ai imité sa signature sans son consentement. rnrnNous avons une maison qui a été construite sous le régime de la communauté, seul le terrain lui appartient en bien propre. rnQue dois-je faire ? rnd'avance merci